

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le 26 novembre à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle du complexe Bel Event, lieu de leurs séances, sous la Présidence de Mr Mahieu, Maire.

Etaient Présents : Pierre-Yves MAHIEU, Marcel LE MOAL, Suzanne MAINGUY, Jean-Claude LE PIERRES, Francine CARDINEAU, Jean-Marc BOUCHER, Monique LOTELIER, Caroline PELLERIN, Yves CAHOURS, Pierrette BLANDIN, Philippe TOUARIN, Catherine HARZIC, Frédéric MARY, Isabelle VICTOIRE, Etienne MOUBECHÉ, Evelyne LESELLIER, Jean-Pierre DEVEZE, Nicole LOGEAIS, Eugène BLAY, Laurence PENVERN, Anne GANDAIS, Louis LENOUEL, Marie FEUVRIER (jusqu'à 23 h 40).

Absents excusés : Eric CADOREL, Joël MAZE, Martine LOCHET, Ismaël HIFDA, Eugène ROUX, Géraldine LASILIER-CHAUFAUX.

Pouvoirs : Mr CADOREL à Mr LE MOAL Mr MAZE à Mme MAINGUY
 Mme LOCHET à Mme LOTELIER Mr HIFDA à Mme PELLERIN
 Mr ROUX à Mr LENOUEL Mme LASILIER-CHAUFAUX à Mme FEUVRIER

Secrétaire de séance : Mme LOTELIER Monique

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le compte rendu du Conseil Municipal du 22 octobre 2010.

Aucune autre remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

oooooooooooo

Ajout de questions à l'ordre du jour

Mr le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour inscrire quatre points supplémentaires à l'ordre du jour :

- **Personnel** : modification de la composition du Comité Technique Paritaire
- **Informations** :
 - Bulletin municipal
 - Point sur la maison médicale
 - Transport d'élèves

Accord du Conseil Municipal.

oooooooooooo

I) Eau et Assainissement

1) Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public eau et assainissement

Rapporteur : Mr LE MOAL

En application de la loi n° 95.101 du 02 février 1995 et conformément aux décrets n° 95-635 du 6 mai 1995 et n° 2007-675 du 2 mai 2007, et à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute collectivité doit établir un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, quel que soit le mode de gestion et quelle que soit la taille de ce service.

Cette disposition a un double objectif : responsabiliser les élus face aux délégataires et aux consommateurs, et améliorer la transparence. Ce rapport sera mis à la disposition du public dans les 15 jours suivant la présentation au Conseil Municipal. Le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public eau et assainissement a fait l'objet d'une présentation à la Commission Consultative des Usagers du Service Public de l'Eau le 22 novembre 2010.

Le rapport d'activité assainissement et le rapport d'activité eau potable du Syndicat des Eaux de Beaufort 2009 sont consultables dans leur intégralité au secrétariat général de la mairie.

EAU POTABLE

Mr LE MOAL présente le bilan comparatif de 2006 à 2009 pour le service eau potable :

Contexte du service				
Affermage	CEO	Contrat du 1er juillet 1974 - Durée 40 ans fin 30/06/2014		
Abonnés				
	2006	2007	2008	2009
Syndicat	28219	29252	29728	30228
Cancale	4025	4113	4162	4189
Production en m3				
	2006	2007	2008	2009
Landal - La Boussac	572 705	573 033	521 901	572 753
Plerguer	4 665 921	4 932 508	4 749 386	5 133 927
Sainte Suzanne	172 062	193 396	236 075	90 258
Total	5 412 694	5 700 944	5 507 362	5 796 938
Importation Syndicat d'Arguenon	1 925 870	757 095	1 062 383	1 069 916
Exportation St Malo Rive gauche Rance	4 079 622	3 218 931	3 307 046	3 479 821
Consommation moyenne par abonnement	84 m3	79 m3	83 m3	82 m3
Qualité de l'eau				
Conformité bactériologique		Très bonne qualité	100%	100%
Conformité physico-chimique		microbiologique	100%	100%
Performance du réseau	2006	2007	2008	2009
	89,00%	86,60%	88,60%	87,60%
Indicateurs financiers				
Recettes d'exploitation				
Collectivité				
2006	2007		2008	2009
3 726 424,18 €	3 356 939,12 €	-9,92%	5 198 550 €	5 077 037 €
Exploitant				
9 369 732,69 €	7 542 501,23 €	-19,50%	7 549 508 €	7 852 943 €
Etat de la dette pour la collectivité				
	1 854 094,89 €	1 208 585,64 €	772 271 €	463 852,19 €
Annuités à venir				
	719 914,03 €	721 112,40 €	381 166 €	337 010,36 €
Prix de l'eau (pour 120 m3)				
2006	2007	2008	2009	2010
441,86 €	422,21 €	379,34 €	389,76 €	370,58 €

Branchements plomb (sur le syndicat)		
		Reste à changer
2006	-26	
2007	-130	
2008	-8	676 (250 environ à Cancale)
2009	-84	592

Inventaire en cours sur Cancale durant la relève de compteur 2010 - 2011

ASSAINISSEMENT

Mr LE MOAL présente le bilan comparatif 2003 à 2009 pour l'assainissement eaux usées.

Contrat d'affermage du 01/01/1991 durée 20 ans – Fin du contrat 31/12/2010								
Patrimoine			Arrêté Préfectoral du 01/12/2003					
46 kms de réseaux								
10 postes de refoulement								
1 lagune de 1 000 EH								
1 usine de dépollution								
12 000 EH								
Capacité épuratoire			Fonctionnement correcte					
Année			Au 9 janvier 2009, obligation de résultats pour					
			le traitement du phosphore 2 mg/l au lieu de 7 mg/l actuellement					
			2100 m3 / 720 kg/jours DBO5					
	Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	Volume entrant (m3/j)	745	878	816	892	1034	1232	1188
	Charge DBO5 entrante (kg/j)	456	362	342	413	347	368	352
						5788 EH	6133 EH	5866 EH
Clientèle								
	Nombre	3313	3411	3497	3558	3635	3625	3744
	Assiette redevance (m3)	292 126	284 771	277 146	273 462	272 059	274 315	275 975
	Taux de raccordement			85,90%	88,40%	88,40%	87,10%	89,38%
	Interventions curatives	42	24	46	17	32	37	16
	Longueur canalisations curées (ml)	8 278	4 540	3 858	6 674	4 954	3 662	5 247
	en préventif					1213	1921	929
	en curatif							
Nombre de branchements (EU)		3238	3261	3276	3301	3371	3382	3387
Vérification branchements		23	7	46	14	25	24	47
Conformes		4	6	6	6	19	6	36
Non conformes		19	1	40	8	6	18	11
Traitement des boues								
Tonnage déshydraté en tonne					142,5	123	85	80
Compte rendu financier en €								
Produits					749 147	752 812	764 753	755 430
Charges					711 999	695 161	702 744	717 778
Résultat avant impôt					37 148	57 651	62 009	37 652
Bilan énergie (KW/h)		442 913	434 674	482 638	481 260	457 080	476 266	451 336
Points noirs								
Rue de Port Briac					Etude partielle en cours			
Rue des Rimains					Dossier à préparer			
Canalisation chemin des Douaniers					Dossier à préparer			
Insuffisances								
STEP	Clarificateur, déphosphatation					En service		
Boues	Valorisation et mise en place d'une plateforme étanche					Recherche solutions		
Postes de refoulement	Problématiques d'eaux parasites				Inspection poursuivie par Véolia			
	La Houle, accès difficile							

Réseaux	Canalisation gravitaire de Port Briac, rues des Rimaux, de la Vallée Porcon et Lammenais : diamètres insuffisants	Etude en cours
	Tampons réseaux inaccessibles	En cours
	Manque boites de branchement eaux usées	
	Etanchéité de la canalisation de la route de la Corniche	

Il indique que le système d'alerte prévu en cas de débordement des réseaux, en partenariat avec Véolia et les services techniques municipaux, est performant notamment avec le relais préfecture pour les professionnels de la conchyliculture.

Mr LE MOAL présente ensuite le tableau comparatif 2008-2009 des tarifs simplifiés (base 120 m3) du prix de l'eau qui fait apparaître :

1 ^{er} semestre 2008 : 693,47 €	2 ^{ème} semestre 2008 : 700,50 €
1 ^{er} semestre 2009 : 713,69 €	2 ^{ème} semestre 2009 : 676,57 €

Mme PENVERN demande quelles sont les raisons de la diminution du tonnage des boues déshydratées et renouvelle l'idée qu'il faut continuer à sensibiliser les familles sur les économies d'eau pouvant être réalisées.

Mr le Maire répond que cette diminution est liée aux nouvelles techniques de séchage. Sur ce point, Mr le Maire indique que lors de sa dernière participation à un comité LEADER du Pays de St-Malo il a pu trouver un contact susceptible de déboucher sur une perspective de valorisation des boues par la production de bois-énergie.

Mr CAHOURS constate des disparités importantes sur le prix de l'abonnement de l'eau selon les villes (Brest, Perros-Guirec, Cancale...). Il pense qu'il faut encore continuer de négocier avec Véolia pour essayer de diminuer cette part d'abonnement.

Mr le Maire rappelle que les abonnements portent sur deux points : l'assainissement confié à Véolia et l'eau potable gérée par le Syndicat des Eaux de Beaufort. Concernant les autres villes, des politiques différentes existent pouvant entraîner des disparités dans la tarification de l'eau.

Mme PENVERN ajoute que les politiques peuvent être également différentes d'un syndicat à l'autre.

Mr BLAY souligne que la différence de tarif est également liée au fait que Cancale soit éloignée des réseaux de captage et nécessite une « sécurité touristique » en production d'eau. Une réflexion peut être envisageable pour faire payer davantage l'abonnement aux propriétaires de résidences secondaires par rapport aux familles qui résident à l'année sur Cancale. Il s'étonne de voir toujours appliqué le prix préférentiel accordé à la Ville de St-Malo pour la distribution de l'eau potable.

Mr LENOVEL s'étonne de ne pas avoir eu connaissance du bilan financier de l'exploitation 2009 de Véolia concernant Cancale. Concernant la distribution de l'eau potable, il constate avec satisfaction que le prix du m3 d'eau a diminué en 2009 (1,45 € contre 1,63 €).

Mr LE MOAL répond que le compte annuel de résultat d'exploitation 2009 de Véolia figure en page 41 du rapport. Il indique que la réfection de l'étanchéité du réservoir de Cancale a été programmée par le Syndicat des Eaux de Beaufort, la préparation du marché est en cours. D'autre part, afin de palier au problème récurrent de sécurisation de l'alimentation de la ville en période estivale, le Syndicat des Eaux a prévu la réalisation de travaux sur un réservoir de 3000 m3 situé en St-Méloir des Ondes. Sur ce point, une étude est en cours avec le Cabinet Bourgeois pour une réalisation prévue sur 2 ou 3 ans.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

2) Choix du délégataire du service public de l'assainissement collectif

Rapporteur : Mr le Maire

Mr le Maire rappelle que la consultation pour le renouvellement du contrat d'affermage pour l'assainissement collectif a été ouverte par le Conseil Municipal dans sa séance du 30 avril 2010 conformément à la procédure dite « SAPIN ». Depuis, chaque conseiller municipal a reçu un courrier explicatif et un rapport analysant les offres justifiant le choix de proposer la société Véolia Eau pour un contrat de 12 ans, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2022. Ce choix est proposé après ouverture des plis par la commission et audition des candidats.

Les deux commissions finances et travaux élargies aux membres du Conseil Municipal ont analysé le rapport d'ADM Conseil lors de la réunion du 17 novembre 2010 et ont émis un avis favorable.

Il cite quelques aspects positifs de cette renégociation : diminution par Véolia des charges d'énergie électrique, de sous-traitance, de produits de traitement et de services centraux ainsi qu'un engagement au curage des lagunes de la Ville Chauvin. De même, la maîtrise du coût du dispositif d'évacuation des boues a été garantie quel que soit le système retenu : épandages agricoles ou compostage à Pleugueneuc. Concernant l'exploitation du réseau trois points ont été proposés : l'aménagement du poste de relèvement de la Houle, l'autosurveillance et le diagnostic permanent du réseau et enfin, le contrôle des branchements (150 contrôles annuels).

Autre point important : le programme de renouvellement des réseaux sous forme de programme patrimonial (66 621 € HT/an) avec garantie pour la collectivité que cette somme soit utilisée ou reversée le cas échéant. Concernant l'aspect financier, l'offre de Véolia se situe à un niveau de 25 % inférieur à l'offre actuelle -si l'on tient compte que l'offre actuelle prenait en compte à hauteur de 0,35 € un coût au m³ de charges d'annuités d'emprunts-. La formule de révision des prix basée sur une part fixe de 15 % et sur différents indices (salaires 39 %, électricité 10 %, frais et services divers 16 %, canalisations 20 %) semble plus équilibrée.

Afin de mettre en place le nouveau contrat, Mr le Maire propose au Conseil Municipal :

- ✓ d'approuver le contrat de délégation de service public de l'assainissement et ses annexes pour une durée de 12 ans (1/1/2011 au 31/12/2022) ;
- ✓ d'approuver le choix de la société Véolia Eau comme société fermière ;
- ✓ d'approuver les règlements des services ;
- ✓ d'autoriser Mr le Maire à signer le contrat de délégation et ses annexes dès que la délibération aura été visée par le contrôle de légalité.

Mme LOGEAIS indique qu'elle ne participera pas au vote et en explique les raisons. Elle rappelle que depuis que le sujet a été évoqué au mois de février, elle avait soulevé le fait qu'il devait y avoir débat pour définir si Cancal devait rester en délégation de service ou alors revenir à une régie municipale. Un début d'étude pour revenir à une régie municipale a été fait par ADM Conseil mais celui-ci n'a pas été prolongé et aucune information n'a été communiquée au Conseil Municipal. On ne sait donc pas quel serait le prix de l'eau ainsi que les avantages et les inconvénients à revenir à ce mode de gestion. Elle ne remet pas en cause le travail effectué par les deux commissions, mais n'ayant pas les éléments pour décider du mode de gestion qui serait le plus intéressant pour les Cancalais, elle ne participera pas au vote.

Mr le Maire rappelle qu'il faut également tenir compte d'un élément important dans le choix d'une délégation de service public, à savoir celui du délai. Une étude approfondie -qui aurait certainement amené au même résultat- aurait nécessité une négociation obligatoire d'un avenant pour prolonger le contrat actuel d'une année supplémentaire. Il rappelle que le nouveau contrat va dégager une diminution du coût annuel de l'assainissement de 25 % dès 2011.

Le choix d'une DSP, après avoir pris en compte les éléments du cabinet spécialisé, semble être la meilleure décision. Le choix d'une régie municipale aurait peut être permis d'obtenir un prix de l'eau comparable à celui obtenu par une DSP mais les conditions dans lesquelles Cancale aurait dû disposer de ses propres équipements et personnels présentaient un risque énorme. Il rappelle qu'il s'agit d'une délégation de service portant sur l'assainissement et non pas sur l'eau potable. La technicité de l'assainissement étant très pointue, les coûts, tant en équipements qu'en personnels, auraient été prohibitifs pour Cancale. Il est donc apparu plus sage de rester en DSP et de renégocier dans les meilleures conditions possibles le futur contrat.

Mr LENOUVEL donne lecture d'un texte qu'il a préparé : *« Cette âpre renégociation du contrat venu à échéance s'est inscrite dans la continuité du travail que nous avons réalisé à partir de fin 2006, soit 4 ans avant l'échéance du contrat. Sur ce sujet, le Conseil Municipal avait décidé de faire appel aux compétences du cabinet ADM Conseil avec pour résultat, en 2007, une substantielle réduction non négligeable du coût de l'assainissement, répercutée en totalité sur les factures d'eau des Cancalais.*

Le contrat d'assainissement nous liant à Véolia arrivant à échéance au 31/12/2010, notre Conseil Municipal a décidé de continuer à s'appuyer sur les compétences d'ADM Conseil pour nous aider dans la réétude de ce dossier : voie de l'affermage, reprise en régie ou autre

Au cours de l'année 2010, les élus municipaux de la majorité et des minorités, aidés d'ADM Conseil et des services municipaux, ont su former une équipe soudée qui a bataillé sur ce dossier pour défendre les intérêts des Cancalais. Le résultat est là : une réduction de plus de 200 000 € sur notre facture d'assainissement annuelle, soit une diminution très substantielle qui s'ajoute à celle déjà obtenue en 2007.

Preuve s'il en est que le contrat signé au 1^{er} janvier 1991 était notoirement et anormalement déséquilibré au grand bénéfice de Véolia !

Il faudra s'interroger sur les pourcentages d'affectation des 200 000 € économisés, d'une part, pour accroître nos investissements en matière d'assainissement, d'autre part, pour la réduction de la facture d'eau des Cancalais.

Nous tenons à préciser que cet accord est conditionné au retour dans le budget municipal assainissement des sommes aujourd'hui présentes sur les comptes annuité et renouvellement ».

Mme PENVERN regrette que la décision de travailler sur le choix du mode de gestion de l'assainissement ait été prise trop tardivement pour analyser avec objectivité les deux possibilités qui étaient offertes. De même, lors du Conseil Municipal de février, il avait été convenu par tous qu'il était nécessaire de s'interroger sur le choix de gestion à retenir. Entre temps, une commission élargie aux membres du Conseil Municipal a été organisée en présence d'ADM Conseil qui a fait ressortir les avantages et les inconvénients d'une régie municipale par rapport à une délégation de service. Néanmoins, l'urgence à faire ce choix en 2010 a imposé la DSP. A l'avenir, il faudra réfléchir bien avant le terme du contrat à un autre mode de gestion qui pourrait être communal ou intercommunal.

Mr le Maire indique que peu de communes seules s'engagent dans une régie municipale face aux difficultés rencontrées et aux risques financiers et techniques encourus. La mutualisation des moyens et des compétences amènent plutôt les collectivités à opter vers une gestion intercommunale sous réserve que l'EPCI dont dépend la commune soit doté de la compétence correspondante -ce qui n'est pas le cas actuellement pour St-Malo Agglomération-. Il ne s'agit là que d'une piste de réflexion.

Mme FEUVRIER indique que l'alternative d'une régie intercommunale ou d'un syndicat communautaire semble en effet être une bonne solution. Pour autant, il faudrait sans attendre explorer cette piste en sollicitant notamment les autres communes.

Mme LOGEAIS cite l'exemple du Pays de Brest qui étudie actuellement la mise en place d'une Société Publique Locale Eau, nouvelle disposition votée par le gouvernement en mai-juin.

Mr le Maire répond qu'il est difficile de comparer avec le Pays de Brest qui regroupe plus de 300 000 habitants. Il ajoute que plusieurs points essentiels ont été ajoutés dans le nouveau contrat tels que l'accès aux informations, le suivi de données, le contrôle des actions du délégataire et des réseaux, l'exécution des modernisations ainsi que des obligations à faire des points précis chaque trimestre. Ces mesures permettront une meilleure analyse des actions du délégataire prévues dans le nouveau contrat dont la durée a été considérablement réduite de 20 à 12 ans. Il précise que dans le coût du contrat a été intégré la possibilité d'un contrôle de l'exécution du marché par un bureau d'études externe.

Mme GANDAIS demande comment Véolia justifie le fait de proposer un nouveau contrat à un coût inférieur de 25 %.

Mr le Maire répond que Véolia n'a pas nécessairement à se justifier. Ce qui rend crédible la situation, c'est que Véolia était d'une part, en compétition avec un autre opérateur et d'autre part, que les techniques d'interventions et de télésurveillance ainsi que les réglementations se stabilisent et sont connues aujourd'hui. Ces éléments associés ont permis à Véolia de proposer une offre plus intéressante. Ce constat s'applique également sur d'autres secteurs d'activités et est régulièrement constaté lors des appels d'offres.

Mme FEUVRIER souligne l'important travail réalisé conjointement depuis quatre ans entre les élus et les services municipaux pour arriver à décrypter ces contrats obscurs et ainsi réussir à prendre la main dans ce type de négociation.

Vote : (Mme LOGEAIS ne participe pas au vote)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ approuve le choix de la société Veolia Eau comme société fermière ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public ainsi que ses annexes avec ladite société ;
- ✓ approuve le règlement de service.

Adopté à l'unanimité.

II) Personnel

1) Etude d'organisation du service public municipal

Rapporteur : Mr le Maire

Mr le Maire précise que les frais de personnel sont les premières dépenses que supporte un budget municipal, c'est pourquoi il n'est pas inutile de temps en temps de s'interroger sur le moyen de s'assurer que l'organisation du travail des agents municipaux soit la plus performante possible. Au lieu de croire que le personnel n'est qu'une charge financière, il est essentiel de considérer le personnel avant tout comme une ressource nécessaire au bon fonctionnement des services attendus par les cancalais.

A ce titre, une étude d'organisation du service public municipal a été lancée par autorisation du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2009.

L'étude d'organisation arrive dans sa phase 2 avec l'établissement du plan d'actions. Ce rapport a été présenté au Comité Technique Paritaire et à la Commission finances-personnel le 10 novembre 2010 et a reçu un avis favorable. L'ensemble du personnel municipal a été informé lors d'une rencontre le 15 novembre 2010.

Mr le Maire commente le rapport et les points essentiels fixant les orientations.

■ Les propositions suivantes ont été élaborées à l'issue des différentes étapes de ce projet et à partir d'un certain nombre de constats :

⇒ Les étapes :

- ↪ diagnostic de l'organisation des services municipaux
- ↪ groupes de travail
- ↪ différents comités de pilotage

⇒ Les constats :

- ↪ le souhait partagé de mieux positionner les relations entre élus et personnels municipaux,
- ↪ le projet municipal à formaliser et à communiquer à l'ensemble des agents,
- ↪ un organigramme à faire évoluer,
- ↪ le taux d'encadrement général de la collectivité reste en dessous de ce qui est observé dans des collectivités comparables,
- ↪ une communication interne à créer,
- ↪ la nécessité de développer les fonctions Ressources et particulièrement les Ressources Humaines.

■ Les axes de réorganisation des services

- ⇒ fonder les relations élus/services sur de nouvelles bases, précisant les périmètres respectifs de compétences, et contribuant par là à retrouver une confiance réciproque.
- ⇒ le repositionnement du DGS dans une fonction centrale de relations élus/services, et de ce fait, interlocuteur privilégié non seulement du Maire, mais de l'ensemble du Bureau municipal.
- ⇒ revoir l'organigramme global des services municipaux afin de rééquilibrer les partages de responsabilités et de faciliter la coordination et la concertation internes.
- ⇒ mettre en place les conditions favorisant une mobilisation forte de l'ensemble des agents pour les missions dont ils ont la charge.

■ Les principes de coordination et de pilotage des services

- La direction générale doit être repensée et renforcée :

⇒ Repensée :

- ↪ pour les élus, espace privilégié de référence, une ressource logistique, (secrétariat dédié)
- ↪ pour les personnels, pivot des services municipaux

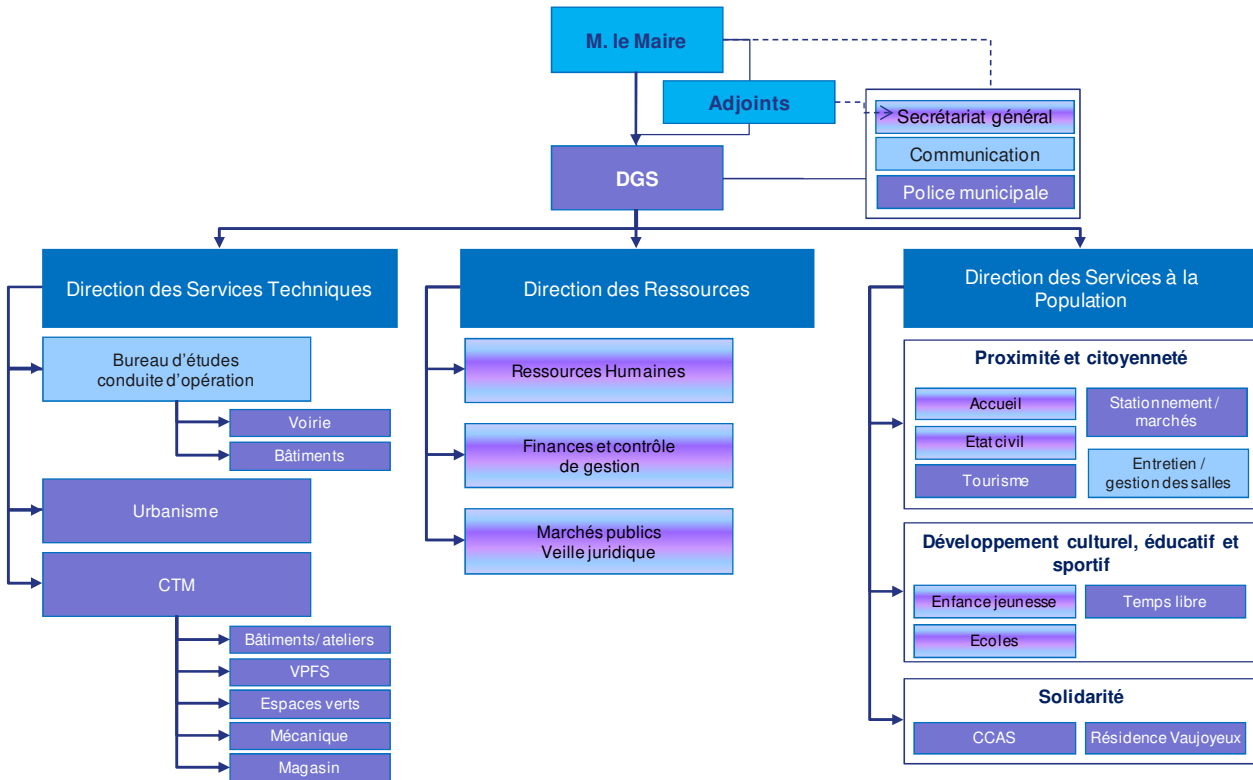
⇒ Renforcée :

- ↪ le Directeur Général des Services : interlocuteur privilégié du Maire et des élus du bureau municipal.
- ↪ les fonctions de communication et de secrétariat /moyens d'actions

- Une réelle Equipe de Direction doit émerger permettant un réel management stratégique

- ⇒ une équipe restreinte de prise de décision collégiale
- ⇒ un système de délégations
- ⇒ un système de pilotage

■ L'organigramme de la Direction Générale peut alors se présenter comme suit:



■ Organiser les fonctions « ressources » dans leur ensemble et les regrouper au sein d'une même Direction des Ressources :

- ⇒ constituer une réelle fonction « Ressources Humaines »,
 - ↳ La fonction RH doit être développée. Dans cette perspective, il est proposé de procéder au recrutement d'un Directeur des Ressources Humaines ayant par ailleurs la responsabilité d'une coordination de l'ensemble des fonctions « Ressources ».
- ⇒ recentrage de la fonction « finances - comptabilité »
- ⇒ rattachement de la fonction « marchés » à cette direction.

■ La création de cette nouvelle Direction des Services à la Population obéit à une triple visée

- ⇒ dégager le DGS de responsabilités opérationnelles.
- ⇒ renforcer la cohérence et la cohésion des politiques publiques.
- ⇒ favoriser une relation managériale plus directe pour les équipes de terrain

Un nouveau service « proximité et citoyenneté » en charge de:

- ⇒ mener à terme le projet d'accueil unique,
- ⇒ mettre en place une nouvelle unité en charge de la gestion et de l'entretien des salles.

■ Mise en place d'une organisation de service permettant :

- ⇒ d'optimiser et de rééquilibrer les partages de responsabilités
- ⇒ de faciliter la coordination et la concertation
- ⇒ de valoriser certaines fonctions :

- le recrutement d'un adjoint au DST, qui prendra en charge la coordination des deux techniciens regroupés dans un « bureau d'études », l'urbanisme relevant directement du DST.
- le transfert de l'accueil des services techniques au futur accueil central de l'Hôtel de Ville.

Mr le Maire présente le plan d'actions et de mise en œuvre prévue sur une année qui débutera dès décembre 2010. Il ajoute qu'il faut retenir une nécessaire évolution de l'organisation des services municipaux pour mieux définir la place de chaque unité qui sera placée sous la responsabilité d'un cadre afin que les ressources employées ainsi que les résultats attendus et obtenus soient mieux visualisés et appréciés. Il rappelle que l'ambition initiale était de mettre en place une « démarche qualité ». L'idée est derrière la refonte de l'accueil de pouvoir faire émerger cette démarche qui permettra aux agents d'apprécier les satisfactions du public sur les qualités du service rendu.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal :

- de valider cette phase 2 et le schéma cible de l'organisation ;
- de poursuivre le travail de réflexion en étudiant l'impact financier et en mobilisant les commissions.

Mr LENOUVEL indique que les dépenses de personnel de 2007 à 2009, à nombre de personnels constant, ont augmenté de près de 450 000 €. Dans le nouveau schéma d'organisation, le recrutement d'un cadre A et d'un cadre B sont prévus ainsi que des évolutions de fonction de certains personnels existants. Cette nouvelle configuration va également nécessiter l'aménagement de nouveaux locaux. Il demande à Mr le Maire de présenter un bilan financier correspondant à ces prévisions. Les finances de la ville peuvent-elles permettre cela ? Des recettes supplémentaires seront telles nécessaires pour ne pas diminuer la capacité d'autofinancement ?

Mr le Maire répond qu'il faut d'abord savoir si le schéma d'organisation envisagé est utile tant pour les cancalais que pour les agents municipaux. Cette étude éclairante n'apporte pas d'éléments chiffrés à ce stade, mais démontre que des progrès sont à accomplir en termes d'organisation des services. Le progrès a un coût mais peut également générer des retours. Une meilleure gestion des équipes municipales, une plus grande motivation, une meilleure rationalisation peuvent être également gages d'un meilleur résultat y compris financier.

Mr le Maire précise que si les chiffres énoncés par M LENOUVEL concernent les 3 années écoulées entre début 2007 et fin 2009 et non les deux années écoulées entre 2007 et 2009, il peut aussi rappeler qu'entre début 2005 et fin 2007, il y a eu une augmentation des frais de personnel de 700 000 €.

Avoir une augmentation de la masse salariale de + 3,5 ou 4 % par an fait partie des impondérables. Est-ce qu'aujourd'hui la limite de rupture sur laquelle on se trouve par rapport aux charges de travail des principaux cadres, eu égard aux chantiers importants qui s'engagent et les attentes très fortes exprimées par le personnel municipal en matière de ressources humaines, semblent être des éléments importants pour ne pas rester inactif en terme d'organisation. De même, revoir l'accueil, restructurer l'ensemble des services rendus à la population, avoir un endroit où la gestion financière et la gestion humaine pourront vraiment être optimisées par l'intermédiaire d'agents qui se consacreront uniquement à ces tâches sont autant d'arguments générateurs d'un retour utile et positif pour la commune. Il dit être convaincu du sens que cela donnerait aux 85 agents municipaux en améliorant le fonctionnement de l'ensemble des services et en obtenant de surcroît une meilleure satisfaction de la population. Il ne considère pas que la réduction des frais de personnel est une fin en soi mais considère plutôt que la rationalisation de la dépense des frais de personnel est indispensable en justifiant qu'un euro dépensé soit un euro utile.

Mme PENVERN rappelle qu'elle avait voté favorablement cette étude d'organisation des services internes municipaux car elle répondait à la fois à une demande forte des personnels et des élus. Un des points forts qui a été mis en évidence était de bien clarifier le rôle de chacun, les élus dans leurs rôles de décisions et d'objectifs politiques et le personnel dans son rôle de mise en application des décisions. Au moment du vote, elle rappelle avoir fait part de son inquiétude de voir l'audit conclure à des diminutions de postes. Or, l'étude préconise une création de deux nouveaux postes notamment au niveau de l'encadrement jugé insuffisant par rapport à ce qui est observé dans des communes comparables à Cancale. Elle ajoute qu'en CTP, lors de la présentation des résultats de l'étude, elle a pu constater que le personnel se sentait bien impliqué dans cette démarche de réorganisation des services. De ce fait, il lui semble nécessaire que cette réorganisation puisse se faire tranquillement et sans heurt, en intégrant le plus possible le personnel à cette évolution de manière à ce que les motivations puissent se faire sentir au sein de chaque service. Les charges de personnel vont augmenter et pourront être compensées en partie par des recettes complémentaires liées aux nouvelles habitations. Même si la charge de personnel est importante, cette dépense doit refléter la qualité des services rendus à la population et éviter des délégations à des entreprises privées. La difficulté principale qui va se présenter est l'organisation des locaux qui nécessitera une réflexion pour laquelle le Conseil Municipal devra être associé.

Mr le Maire fait remarquer que l'idée de cette réorganisation est de rendre plus cohérent un mode d'organisation aujourd'hui morcelé qui ne facilite pas le travail en « mode projets » avec des unités manquant parfois de cohérence et de transversalité entre elles. De même, le changement de fonctionnement de l'accueil va répondre à un besoin en séparant notamment l'accueil de l'état civil pour lequel un manque cruel de confidentialité apparaissait.

Mme GANDAIS indique qu'à son arrivée en 2001 en tant qu'adjoint à la petite enfance et à la jeunesse, il n'y avait pas de service correspondant. Une fois créé, ce service s'est avéré très précieux pour les élus qui avaient ainsi un lien direct avec le DGS et avec le responsable de service. Ce système permet en effet d'avoir un interlocuteur responsable de dossier permettant de mettre en place des politiques et de les faire avancer dans de bonnes conditions. Concernant l'accueil, des situations difficiles ont été recensées depuis plusieurs années ; pouvoir répondre et diriger avec précision le public semble important. Le futur organigramme présenté semble cohérent. Les Cancalais ne reprocheront certainement pas cette réorganisation s'il y a derrière un meilleur service, chose qui est aujourd'hui déplorée à partir de simples malentendus ou de quiproquos.

Mr LENOUVEL rappelle qu'il a indiqué en commission qu'il convenait toujours de tendre vers l'idéal. Mais le peut-on ? Il s'étonne d'entendre dire que la masse salariale a augmenté entre début 2005 et fin 2007 de 700 000 € alors qu'aucune embauche n'avait été faite pendant cette période. De plus, face à ces dépenses, il y a toujours eu des recettes en face. Sur ce point, il demande à Mr le Maire si de nouvelles recettes sont envisagées.

Mr le Maire indique que concernant les recettes, la nouvelle réorganisation permettra certainement la réalisation de nouvelles économies et un meilleur suivi des opportunités de financement.

Mme GANDAIS demande quelle a été la perception du personnel lors de la présentation de la nouvelle organisation faite à l'ensemble des agents.

Mr le Maire répond que la présentation faite le 15 novembre à tout le personnel a démontré que le personnel partageait le sens de cette démarche.

Mr CAHOURS se dit chagriné par l'absence du Premier Adjoint dans le nouvel organigramme.

Mr le Maire répond que le 1^{er} adjoint et les autres adjoints sont regroupés dans le nouvel organigramme et interviendront respectivement selon leurs attributions et en lien direct avec les cadres accompagnant leurs domaines d'actions.

Le Conseil Municipal prend acte de la phase 2 de l'étude d'organisation du service public municipal et souhaite la poursuite de la réflexion pour la mise en œuvre de ces orientations.

2) Modification de la composition du Comité Technique Paritaire

Rapporteur : Mr le Maire

Par délibération successives des 3 avril 2008, 24 octobre 2008, 29 mars 2009 et 28 mai 2010, le Conseil Municipal avait désigné les délégués du Conseil Municipal au Comité Technique Paritaire (CTP). Mr le Maire propose de modifier une désignation de titulaire et de suppléant à la demande des intéressés :

Mr Lenouvel, nouveau titulaire et Mr Roux, nouveau suppléant.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification de la composition du Comité Technique Paritaire.

Adopté à l'unanimité.

III) Economie

1) Règlement du marché du dimanche

Rapporteur : Mr LE PIERRES

Mr LE PIERRES présente au Conseil Municipal le projet de règlement du marché dominical. Ce règlement avait un sérieux besoin d'une mise à jour notamment dans le cadre des dispositions règlementaires. Une rencontre a eu lieu avec le Groupement des Commerçants Non Sédentaires d'Ille et Vilaine et le règlement a été analysé par la juriste de la fédération. De même, une réunion a eu lieu avec le placier de Dinard, référent du secteur. Un travail de comparaison de plusieurs règlements de marché a également été fait avec le Premier Adjoint. Enfin, une présentation a été faite en Commission Economie le 16 novembre 2010 qui a émis un avis favorable.

Il propose deux modifications par rapport à cette présentation :

Page 12 - Annexe 1 : Composition de la commission marché
Mettre les fonctions des élus et non pas les noms

Page 5 - Article 7 : Création d'un nouveau tarif
Mensuel, payable d'avance (juin-juillet-août-septembre) majoré de 20 %

La commission « marché » aura pour mission :

- de maintenir un dialogue permanent entre la municipalité et les commerçants non sédentaires du marché et sur toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du marché ;
- de donner son avis sur les attributions d'emplacements du marché ;
- de donner son avis sur les différends pouvant exister dans l'application du règlement.

Mr LE MOAL ajoute qu'à l'application de ce règlement, aucun emplacement ne sera accordé aux personnes ne pouvant présenter les documents règlementaires inhérents à la profession exercée. Il indique qu'un exercice de sécurité a eu lieu le dimanche 21 avec les pompiers de Cancale ; le rapport est attendu.

Mr BLAY fait référence aux plaintes déposées par des riverains concernant le marché et son déplacement éventuel évoqué lors d'un conseil municipal en 2009.

Mr LE PIERRES répond que la première étape était de revoir le règlement du marché et de connaître les contraintes liées à la sécurité et aux stationnements afin de déterminer si la configuration actuelle du marché pouvait être maintenue.

Mme GANDAIS indique que le règlement prévoit (article 10 - page 7) que seules les personnes qui vendent leur propre production peuvent placer une pancarte « producteur » sur leurs étalages. Elle demande comment cette règle pourra être vérifiée.

Mr le Maire répond que cette réglementation est en effet difficilement contrôlable mais est conforme au règlement des marchés. En sachant qu'un commerçant qui vend des produits autres que ceux de sa production ne peut pas être considéré comme producteur et ne peut donc l'afficher. L'enjeu derrière ce règlement est d'instaurer une véritable relation de confiance entre les consommateurs et les commerçants du marché afin de tirer vers le haut la qualité du marché de Cancale.

Mr LE MOAL précise sur ce point qu'il existe une tolérance de 20 % d'achats extérieurs à la production tant pour les agriculteurs que pour les ostréiculteurs.

Mme FEUVRIER regrette que l'avis des commerçants n'ait pas été sollicité concernant le nouveau règlement du marché. Elle demande comment se fera la désignation au sein de la commission des deux commerçants non sédentaires du marché. La présentation d'un bilan des orientations serait également nécessaire en début et en fin de saison afin de recueillir l'avis des commerçants et ainsi mettre à plat les difficultés rencontrées en cours d'année. Elle ajoute que le marché fait partie d'une animation globale et c'est dans ce sens que les commerçants sédentaires et non sédentaires ont intérêt à ce que cela fonctionne bien.

Mr LE PIERRES répond que l'avis des commerçants a été saisi par l'intermédiaire du Groupement des Commerçants Non Sédentaires d'Ille et Vilaine qui a participé à l'élaboration du règlement. Face aux difficultés de choix et de critères de désignation, la nomination des deux représentants des commerçants non sédentaires se fera également par l'intermédiaire de ce groupement. Une réflexion sur des animations du marché est en cours.

Mr le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le règlement du marché.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le règlement du marché du dimanche annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

IV) Travaux

1) Choix du maître d'œuvre pour le dossier de réalisation de la ZAC du Clos Nogain

Rapporteur : Mme CARDINEAU

Mr le Maire précise que le dossier de la ZAC du Clos Nogain n'est pas enterré. Une des étapes importantes par rapport à la décision prise à l'unanimité de reprendre la main sur ce dossier était de désigner un maître d'œuvre pour permettre la réalisation de cette ZAC.

Mme CARDINEAU rappelle l'historique du dossier :

- Par délibération du 30 avril 2010, le Conseil Municipal a décidé :
 - de ne pas donner suite avec la société ACANTHE
 - d'autoriser Mr le Maire à engager toute discussion de négociation pour l'acquisition des terrains
 - de lancer toute démarche d'études afin de réorienter le dossier.
- Une procédure adaptée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics était ouverte par avis de presse transmis le 07 juin 2010 à Ouest France.

Les caractéristiques principales du programme sont :

- une tranche ferme avec :
 - études générales d'urbanisme pour la validation du dossier de réalisation de la ZAC
 - suivi de la procédure administrative, juridique, technique et financière de l'opération
 - l'élaboration du dossier d'enquête préalable à l'obtention de la DUP et d'enquête parcellaire.
- une tranche complémentaire avec :
 - mission de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux
- une tranche optionnelle avec :
 - suivi architectural de l'opération

La date de remise des offres était fixée au 9 juillet 2010 12 h 00. Le nombre de dossiers demandés étaient de 41.

Le nombre de réponses était de 9 : Atelier du Canal, Gouronnec, SETUR, ADEPE, Format 6, Bachmann, Think Tank, K Urbain, Champeaux.

Le 14-09-2010, la municipalité a retenu 5 candidats sur la base des critères de choix annoncés dans l'avis de presse :

- offre économiquement la plus avantageuse
- caractère pluridisciplinaire des compétences ou de l'équipe
- références
- coût de la prestation
- capacités à respecter le délai
- qualification professionnelle de l'équipe

en sélectionnant : Atelier du Canal, Format 6, Bachmann, K Urbain et Champeaux.

Les membres de la Commission d'Urbanisme (M. le Maire, Mme Cardineau, M. Le Pierres, M. Blay) ont auditionné les candidats le 21 octobre 2010 et, à l'issue des auditions, ont souhaité présenter des questions complémentaires sur lesquelles les candidats ont apporté des réponses écrites, complétant leur offre initiale.

La commission s'est réunie à nouveau le 3 novembre 2010 et a procédé au classement des candidats pour retenir en premier l'offre du cabinet K-Urbain pour un montant de 61 887 € (tranche ferme) + 33 400 € (tranche complémentaire) + options.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance et à approuver ce choix.

Mme PENVERN fait part de satisfaction à voir le dossier du Clos Nogain relancé. Elle espère que le futur programme de la ZAC sera construit en commun et que des remarques seront encore possibles. Elle demande des précisions sur l'assistance DUP qui ne semble pas incluse dans la proposition retenue.

Mr le Maire répond que l'assistance DUP n'est pas prévue dans l'offre de base de K-Urbain. Cette option pourra être retenue si nécessaire pour un coût supplémentaire de 2 700 €.

Mr CAHOURS fait remarquer que la loi sur l'eau ne figure pas dans les options proposées par K-Urbain.

Mr le Maire répond que la loi sur l'eau est déjà incluse dans l'offre de K-Urbain.

Vote : Après avoir pris connaissance du tableau des analyses et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le choix du cabinet K-Urbain pour un montant de 61 887 € (tranche ferme) + 33 400 € (tranche complémentaire) + options.

Adopté à l'unanimité.

2) Extension du réseau d'eau potable pour desserte incendie rue du Herpin

Rapporteur : Mr BOUCHER

La société Omnium de Construction Développements Locations (OCDL), représentée par M. Giboire, titulaire d'un accord de vente des parcelles cadastrées section AI 54 et 179 situées à Cancale au lieu dit le Champ de la Hogue, souhaite réaliser une opération d'aménagement représentant 14 logements répartis de la manière suivante :

- 10 lots libres de constructeurs
- 1 ilot de 4 logements locatifs sociaux.

L'étude technique de ce projet a démontré la nécessité de réaliser une extension du réseau AEP permettant la mise en conformité de la défense incendie pour le secteur du lotissement « Le Hameau du Herpin » et des habitations riveraines représentant environ une trentaine de logements (canalisation actuelle de trop faible diamètre).

Le coût prévisionnel estimé et étudié par le Syndicat des Eaux de Beaufort est de 67 500 € HT.

Un Projet Urbain Partenarial (sous la forme d'une convention) conforme aux dispositions de l'article 43 de la loi n° 2009-323 du 25/03/2009 a été étudié et propose la répartition financière suivante :

Commune	48 %	soit 32 500 € HT
OCDL	52 %	soit 35 000 € HT

Dans cette opération, la collectivité serait maître d'ouvrage et les travaux seraient réalisés dans le cadre du budget 2011. Les membres de la Commission de Travaux du 25 novembre 2010 ont émis un avis favorable. L'avis du Conseil Municipal est sollicité concernant ces propositions.

Mr le Maire fait remarquer que la participation du lotisseur à hauteur de 52 % a été le fruit de négociations ardues mais positives.

Mme PENVERN indique, après avoir pris connaissance du document de synthèse du Conseil Municipal, avoir été interrogative sur le fait que la Commune puisse participer financièrement aux réseaux nécessaires à la réalisation d'un lotissement privé.

Mr le Maire répond que ce consensus va permettre la réalisation de nouvelles habitations -dont 4 logements locatifs sociaux- dans le cadre d'un nouveau lotissement privé tout en dotant un secteur de Cancale déjà fortement urbanisé d'un poteau incendie inexistant jusqu'alors.

A ce titre, Mr BLAY indique qu'il serait certainement utile de déterminer les secteurs de Cancale n'étant pas encore équipés en poteau incendie.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions présentées ci-dessus et autorise Mr le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

2) Informations

Rapporteur : Mr BOUCHER

Mr BOUCHER communique des informations concernant les dossiers suivants :

Choix du maître d'œuvre pour la restructuration de la salle polyvalente

Une consultation a été faite pour la rénovation de la salle polyvalente (plafond, décoration...) en s'appuyant sur des diagnostics acoustique et accessibilité handicapés. 9 bureaux d'études ont été consultés + 2 autres à la demande des membres de la commission de travaux du 7 octobre dernier.

Après analyse, les membres de la Commission de Travaux du 25 novembre 2010 ont retenu l'offre du cabinet PIEL de St-Malo (taux de 5 % dégressif au-delà d'une base de travaux estimée à 245 000 € - hors assurances).

Choix du prestataire pour la fourniture et la pose d'un limiteur de DCb à la salle polyvalente

Après analyse, les membres de la Commission de Travaux du 25 novembre 2010 ont retenu l'offre de Sono West de Vezin le Coquet pour un montant de 3 073,72 € TTC avec option afficheur numérique.

Mme FEUVRIER demande si un calendrier de réalisation des travaux est déjà connu.

Mr BOUCHER répond qu'il est encore trop tôt pour établir un calendrier de lancement et de durée des travaux. Il faut attendre les résultats des appels d'offres. Il ajoute que la réalisation de ces travaux de rénovation nécessitera la fermeture de la salle pour une durée assez longue.

Mr CAHOURS indique qu'il serait judicieux de conjuguer si possible la fermeture de la salle Cancaven avec l'ouverture de la nouvelle salle de St-Coulomb.

Mr le Maire attire l'attention du Conseil sur la nécessité de raccourcir le délai de réservation de la salle pour éviter de différer de façon excessive la réalisation des travaux.

V) ZAC des Prés Bosgers

1) Acquisitions de parcelles : validation du compromis

Rapporteur : Mme CARDINEAU

Avant d'aborder la ZAC des Prés Bosgers, Mr le Maire apporte des informations sur le projet de futur hôpital de Cancale suite à une réunion qui s'est tenue le 18 novembre dernier. 87 cabinets de France et du Luxembourg ont répondu à l'appel à concours d'architecte. Seulement trois d'entre eux ont été retenus. Ces trois cabinets d'architectes ont jusqu'à avril 2011 pour produire leur projet. A partir de ce projet, l'étude de conception s'échelonne de avril 2011 à avril 2012. Les appels d'offres relatifs aux travaux sont prévus d'avril 2012 à septembre 2012. De septembre 2012 à octobre 2014 devraient être réalisés les travaux de construction du futur hôpital. L'ouverture du nouvel hôpital est donc prévue pour octobre 2014.

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires à la ZAC des Prés Bosgers, Mme CARDINEAU indique que des négociations ont eu lieu sur la base fixée par France Domaines et permettent aujourd'hui d'envisager des compromis de vente pour les deux propriétés suivantes :

Propriété CADIOU / LEFFRAY

Parcelles	C 408	95 a 65 ca
	C 409	1 a 95 ca
	C 410	87 a 16 ca
	C 411	50 a 21 ca

Total	2 ha 34 a 97 ca	

Le prix global est estimé à 233 605 €.

L'indemnité de remploi est estimée à 24 361 €.

Propriété CADIOU / FANOUILLERE

Parcelles	C 419	52 a 70 ca
	C 842	19 a 65 ca

Total	72 a 35 ca	

Le prix global est estimé à 72 350 €.

L'indemnité de emploi est estimée à 8 235 €.

L'approbation du Conseil Municipal est sollicitée sur ces acquisitions dans le cadre de la ZAC des Prés Bosgers et pour autoriser Mr le Maire à signer les actes notariés correspondants qui seront établis par l'étude Touchard-Fleury.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve les acquisitions de parcelles présentées ci-dessus ;
- ✓ autorise Mr le Maire à signer les actes de vente qui seront dressés par la SCP Touchard-Fleury ainsi que tout document se rapportant à ce dossier ;
- ✓ stipule que les frais d'acte seront à la charge de la Ville de Cancale.

Adopté à l'unanimité.

2) Budget annexe - BP 2010 : création du budget

Rapporteur : Mr le Maire

L'état d'avancement de la ZAC des Prés Bosgers nécessite d'établir un budget annexe notamment pour procéder aux paiements des acquisitions foncières adoptées précédemment.

Un bilan prévisionnel de la ZAC a été établi par l'Atelier du Canal et présenté à la Commission d'Urbanisme le 13 octobre 2010.

A partir de ces éléments, un projet de budget annexe a été présenté à la Commission Finances le 10 novembre et a reçu un avis favorable.

Ce budget est soumis au vote du Conseil Municipal pour adoption. Il se résume à :

Fonctionnement dépenses et recettes : 7 126 000 € HT

Mr LENOUEL demande des précisions sur la ligne dépenses de 497 200 € correspondant à un « résultat aménageur ».

Mr le Maire indique qu'aujourd'hui rien n'a encore été décidé officiellement concernant la gestion finale du dossier d'aménagement. Il a simplement été demandé à l'Atelier du Canal d'établir un budget prévisionnel qui démontre la faisabilité économique et financière du projet. Or, aucun dossier ne peut être soutenu par un partenaire financier s'il ne génère pas un produit net de l'ordre de 7 %. Pour autant, il faut considérer ce montant comme une marge de manœuvre supplémentaire. Il précise que ce budget est un budget provisoire qui sera revu dès le début 2011.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable au budget primitif 2010 de la ZAC des Prés Bosgers.

Adopté à l'unanimité.

VI) Finances

1) Décisions Modificatives

Rapporteur : Mr le Maire

Décision Modificative n°1 - Budget Commune :

Ecritures pour l'enregistrement du placement du don des Amis des Petites Sœurs des Pauvres :

DI Compte 271 : Titres immobilisés (droits de propriété) + 200 000 €

RI Compte 271 : Dépenses imprévues : + 200 000 €

Solde Investissement (Dépenses = Recettes) 0 €

Décision Modificative n° 3 - Budget Assainissement :

Ecritures d'annulation de titre de recettes consécutive à l'annulation d'un permis de construire.

DF Compte 673 : Titres annulés sur exercices antérieurs :	+ 700 €
DF Compte 022 : Dépenses imprévues :	- 700 €
Solde DF (Dépenses de Fonctionnement)	0 €

Décision Modificative n°1 - Budget Camping :

Admission en non valeurs de deux titres non soldés de 2006 et 2008, pour lesquels des poursuites - oppositions à tiers détenteurs (employeurs, banques, CAF...)- n'ont pas été positives.

DF Compte 654 : Pertes sur créances irrécouvrables :	+ 300 €
DF Compte 6251 : Voyages et Déplacements :	- 300 €
Solde DF (Dépenses de Fonctionnement)	0 €

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les Décisions Modificatives présentées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

2) Indemnités pour le gardiennage de l'église communale

Rapporteur : Mr le Maire

Conformément à la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987, le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser Mr le Maire à verser le montant maximum alloué aux préposés chargés du gardiennage des églises communales fixé à 471,87 € (+ 0,79 %) pour l'année 2010 (gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte).

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Mr le Maire à procéder à ce versement.

Adopté à l'unanimité.

VII) Enfance - Jeunesse

1) Renouvellement du contrat enfance-jeunesse avec la CAF

Rapporteur : Mme PELLERIN

Mme PELLERIN indique que l'avis du Conseil Municipal est sollicité pour le renouvellement du contrat Enfance-Jeunesse de la CAF d'Ille et Vilaine pour la période de 2010 à 2013.

Ce contrat vise à un cofinancement pour la mise en œuvre d'une politique d'action sociale concertée visant au développement de l'accueil des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans. Celui-ci est reconduit sans nouvelles actions et concerne trois structures le Multi-accueil, l'Accueil de Loisirs et l'Espace Bel-Air.

Une convention d'objectif prévoit un financement global sur les 4 prochaines années sous réserve d'atteindre les taux d'occupations fixés pour chacune des structures.

Prévisions PSEJ			
Contrat enfance jeunesse 2010-2013			
2010	2011	2012	2013
56 980,25 €	56 958,03 €	56 654,99 €	56 654,99 €

La commission Enfance et Famille réunie le 10/11/10 a émis un avis favorable à la signature du contrat Enfance-Jeunesse 2010-2013.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Mr le Maire à procéder à ce versement. **Adopté à l'unanimité.**

VIII) Divers

1) Questions diverses

Informations

- **Marché de Noël**

Rapporteur : Mr LE PIERRES

Mr LE PIERRES présente le programme des fêtes de Noël. Le Marché de Noël débutera par une nocturne le vendredi 17 décembre pour se terminer le dimanche 19 décembre au soir. Il y aura 4 zones : place de l'Eglise avec une organisation de l'office de tourisme, rue du Port avec une organisation des commerçants, place de la Victoire et rue Général Leclerc avec une organisation des commerçants et des associations.

Mme LOTELIER ajoute qu'un compte pyromusical intitulé « Il était une fois la magie de Noël » sera organisé par la Mairie dans le parc de l'Hôtel de Ville avec l'arrivée du Père Noël le dimanche.

- **Bulletin municipal**

Rapporteur : Mme LOTELIER

A la demande formulée par les deux listes de la minorité concernant la révision de l'article 20 du règlement intérieur du Conseil Municipal relatif au bulletin municipal, Mme LOTELIER apporte des compléments d'information après s'être interrogée sur la définition juridique des termes employés en particulier par M LENOUEVEL. Elle demande simplement aux élus des listes de la minorité de respecter le nombre de caractères demandés afin de rendre lisible la lecture de leur communiqué respectif.

Mr LENOUEVEL et Mme PENVERN indiquent qu'ils souhaitent obtenir un nombre de caractères supérieur aux 2200 caractères actuellement attribués et une meilleure clarification de la mise en page avec utilisation des espaces libres.

Mr LENOUEVEL ajoute que sa demande de révision de l'article 20 résulte de la loi 2002-276 du 27 février 2002 et de la jurisprudence arrêtée en avril 2007. Il appartient en effet au Conseil Municipal et non au Maire de définir dans le règlement intérieur les conditions de présentation des articles rédigés par les élus minoritaires.

Mr le Maire rappelle que le règlement intérieur du Conseil Municipal a été voté à l'unanimité et regrette que certains élus reviennent sur leur décision et sur l'esprit de la réglementation que le Conseil Municipal s'était donné. Il indique qu'il va prendre le temps d'étudier les arguments juridiques évoqués par Mr Lenouvel et ne prendre aucun risque en suspendant provisoirement la publication du prochain bulletin municipal. Il regrette que l'apaisement des débats qui régnait lors des dernières séances du Conseil soit brutalement remis en cause, et que la prochaine publication du Bulletin Municipal attendue par les cancalais soit de ce fait différée.

- **Transports d'élèves :**

Mme PELLERIN informe le Conseil Municipal que suite à une étude qu'elle a réalisée en collaboration avec Mme Mainguy et Mme Lasilier-Chaufaux, un ramassage scolaire a été mis en place pour le transport d'enfants de familles résidant dans des quartiers éloignés des écoles et ne possédant pas de véhicule pour acheminer leurs enfants aux écoles dans de bonnes conditions.

Ce ramassage est assuré par le minibus de la Ville -prestation ne rentrant pas dans les compétences de St-Malo Agglomération sauf cas exceptionnel- et aura lieu tous les matins de novembre à avril. Ce besoin est ressorti en première position des besoins recensés auprès des familles. 13 enfants sont concernés (8 primaires et 5 maternelles) par ce service. Certains enfants ne se rendaient pas à l'école les jours de grosse pluie.

Mme MAINGUY précise que les familles concernées ne possèdent pas de voiture ou ne possèdent qu'une seule voiture déjà utilisée par le conjoint pour se rendre au travail.

Mr DEVEZE salue cette initiative et M le Maire félicite les élus et les services qui ont su trouver ensemble une solution qui n'était pas forcément évidente au départ.

- **Maison médicale :**

Mr le Maire apporte des informations concernant le projet de maison médicale. Il indique qu'aucun courrier, dossier ou projet n'est arrivé sur son bureau à ce jour.

Il se dit inquiet des conséquences occasionnées par ceux qui ont cherché davantage à démolir les projets existants plutôt qu'à apporter des solutions. Il envisage de rencontrer prochainement les médecins pour trouver dans les meilleurs délais une solution.

Mme PENVERN indique que c'est avec satisfaction qu'elle voit que la Mairie va prendre ce dossier en main.

Mr DEVEZE regrette le gâchis occasionné ayant amené à l'annulation du projet de maison médicale à Cancale. Il indique que la situation actuelle est grave non seulement pour Cancale mais également pour tout le canton avec le départ envisagé de nombreux médecins. Dans les deux ans qui viennent, il se pourrait qu'il n'y ait plus aucun médecin à Cancale. Le seul projet pertinent à l'avenir serait une maison médicale cantonale pluridisciplinaire avec pour maître d'œuvre les Maires du Canton. Ce projet permettrait de garder les médecins sur place, d'assurer une permanence des soins et d'attirer de jeunes médecins à la recherche d'horaires de travail plus souples et de possibilité de vacances.

Suite à la commission économie du 16 décembre, Mr LENOUEL s'associe à Mme PENVERN pour remercier la municipalité de reprendre le dossier de la maison médicale. Il indique avoir demandé un rendez-vous avec Mr LE PIERRES pour évoquer le dossier de la maison médicale.

- **Route du Rhum :**

Mr CAHOURS propose qu'un mot soit adressé aux 2 skippers Cancalais au nom du Conseil Municipal afin de les féliciter pour leur parcours lors de la Route du Rhum (6^{ème} de leur catégorie respective).

Mr le Maire répond qu'il va organiser une petite réception pour rendre hommage à ces deux skippers Cancalais qui ont su faire preuve de courage et d'engagement tout au long de leur parcours, et qui ont porté haut le pavillon de Cancale.

oooooooooooo

Fin de séance à 00 h 00

Prochain Conseil Municipal : mercredi 15 décembre 2010

La secrétaire de séance,

M. LOTELIER